École et Collège Sainte Charlotte
Compiègne

DEMANDE D'INSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'inscription ne sera définitive qu'à réception des documents demandés (cf. page 2)
et du règlement des frais de dossier.

L'élève :

n°BEA (Base Élèves Académique)[1]							
NOM							
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)							
Sexe		Fille				Garçon	
Date de naissance	Date		Ville		Pays		
Classe souhaitée[2]							

Votre choix pour la PS de Maternelle seulement (engagement pris pour toute l'année) :

4 journées	4 matinées	4 matinées + 1 après-midi	4 matinées + 2 après-midi	4 matinées + 3 après-midi

Classes et établissements précédemment fréquentés :

Année scolaire	Classe	Établissement (Nom, Code postal, Commune, Pays si étranger)
2024-2025		
2023-2024		
2022-2023		

Responsabilité parentale :

	Deux parents	Père	Mère	Autre-préciser
Responsabilité parentale				
Lieu de résidence habituel de l'enfant				

	Père				Mère			
NOM Prénom								
Adresse								
CP et Commune								
Adresse mail								
Téléphone fixe								
Téléphone portable								
Téléphone professionnel								
Profession								
Situation familiale	Marié		Veuf		Marié		Veuf	
	Séparé		Divorcé		Séparé		Divorcé	

Les sacrements reçus :

	Date	Lieu
Baptême		
Première communion		
Confirmation		

[1] *Ou n°INE (Identifiant National Élève) Numéro en 11 caractères, information détenue par l'établissement scolaire actuellement fréquenté.*
[2] *À noter que pour la rentrée 2025, il n'y a pas de classe de CP ni de 4ème.*

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

Pièces à fournir

Dès maintenant	1	Les bulletins scolaires de l'année 2024-2025
	2	Le présent document dûment rempli et signé par chaque parent
	3	Pour les frais de dossier, un règlement de 100,00 € Non remboursable, sauf cas exceptionnel de déménagement Par virement libellé "inscription 25-26" (RIB joint), OU par chèque à l'ordre de ASSC (encaissable immédiatement)
	4	La photocopie du carnet de santé ou des attestations de vaccinations à jour de validité
Dès que disponible	5	Les bulletins de l'année scolaire en cours (ceux non encore fournis)
	6	L'avis de passage
	7	L'exeat (document administratif de sortie établi par l'établissement actuellement fréquenté)
À la rentrée	8	La dernière page du règlement intérieur, signée par les parents et chaque élève de la fratrie (à partir du CE1)
	9	L'attestation d'assurance scolaire 2025-2026
	10	Un carnet de 12 timbres (un seul par fratrie)
	11	Un seul virement, selon votre cas, libellé "repas + ménage", pour le règlement : - de la surveillance du réfectoire (60,00€), - du forfait annuel de ménage, (100,00€).
1er trimestre	12	Pour élèves de 3ème uniquement, la photocopie d'une pièce d'identité valide au 30 juillet 2026

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

DOSSIER INDIVIDUEL de l'ÉLÈVE - Année scolaire 2025-2026

Droit à l'image

☐ COCHER cette case uniquement en cas de REFUS de l'utilisation de la photo de l'enfant à des fins internes et externes de communication (plaquette, lettre aux amis, ...) par l'École et le Collège Sainte Charlotte.

Déjeuner

Votre enfant prendra-t-il son repas dans les locaux ? ☐ Oui ☐ Non

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Si oui, cocher les jours				

La nourriture est préparée par la famille, transportée et conservée dans une boîte isotherme.

Autorisation de sortie de l'établissement école maternelle et primaire

Les élèves, jusqu'au CM2 inclus, ne peuvent en aucun cas être autorisés à sortir seuls de l'établissement. Les parents qui confient, habituellement ou ponctuellement, leurs enfants à de tierces personnes doivent l'indiquer par écrit en précisant les coordonnées et numéro de téléphone de l'accompagnant.

Signature du père *Signature de la mère*

Autorisation de sortie de l'établissement collège

Monsieur ou Madame	
responsable légal (e) de l'enfant	

l'autorise à sortir seul(e) de l'établissement

pour le déjeuner s'il ne le prend pas sur place	☐	Oui	☐	Non
à la fin des cours et en fin de matinée le mercredi	☐	Oui	☐	Non
en cas de situation exceptionnelle (cours annulés, intempéries,...)	☐	Oui	☐	Non

Signature du père *Signature de la mère*

Autorisation de sorties organisées par l'école

Monsieur ou Madame	
responsable légal (e) de l'enfant	

l'autorise à sortir de l'établissement, accompagné des enseignants et adultes responsables, pour se rendre aux évènements et activités organisés par l'école (offices religieux, retraites, salles municipales de sport, visites, spectacles,...) , à emprunter dans ce cadre les bus de la ville ou à être véhiculé par des familles de l'école.

Signature du père *Signature de la mère*

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

Natation (à partir du CE1)

Le Code de l'Éducation stipule clairement dans son article circulaire 2011-90 du 07-07-2011 que les établissements scolaires sont dans l'obligation de fournir un enseignement de la natation à leurs élèves, ou que les parents doivent s'engager à le faire de manière extrascolaire et à en informer l'établissement.

Monsieur ou Madame	
responsable légal (e) de l'enfant	

☐ atteste sur l'honneur que l'enfant sait nager,

☐ dans la négative, s'engage à lui faire dispenser des leçons de natation au cours de l'année.

Signature du père *Signature de la mère*

Attestation scolaire sécurité routière

Votre enfant possède-t-il :

ASSR1 (14 ans ou validation en classe de 5e)		Oui		Non
ASSR2 (16 ans ou validation en classe de 3e)		Oui		Non

Si OUI, fournir la photocopie de l'attestation reçue.
Si NON, il passera les épreuves en classe correspondante : pièce d'identité obligatoire pour tous.

Option GREC uniquement pour les élèves de 3ème

Souhaitez-vous inscrire votre enfant ? ☐ Oui ☐ Non

Diplôme national du brevet pour les élèves de 3ème

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à l'examen ? ☐ Oui ☐ Non

Du fait du statut d'école privée hors contrat de notre établissement, les élèves sont présentés en qualité de CANDIDATS LIBRES.

Une pièce d'identité valide (CNI ou PASSEPORT) leur sera demandée durant le 1er trimestre :

- par le secrétariat pour l'inscription par nos soins auprès du Rectorat,
- le jour de l'examen, avec la convocation aux épreuves.

Les délais de rendez-vous dans les mairies habilitées pouvant être très longs, vous êtes priés de prendre vos dispositions plusieurs mois à l'avance.

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

Engagement des parents

Vous trouverez la charte sur le site internet www.saintecharlotte.fr/la-charte-ecole-college

Nous rappelons que l'inscription de vos enfants "engage l'adhésion et la participation responsable de chaque famille, dans la mesure de ses moyens". Afin de rester accessibles, les coûts de scolarité ne couvrent pas l'entièreté de la scolarité. À titre indicatif, le fonctionnement de l'école repose sur le bénévolat, à hauteur de 3h30 par enfant par semaine.

Je soussigné (e)

Monsieur	
Madame	
responsable légal (e) de l'enfant	

☐ certifie avoir pris connaissance des informations générales de l'école (charte, tarifs,...) et en accepte le projet

☐ déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur ce document et prends l'engagement de signaler toute (s) modification (s) intervenant au cours de la scolarisation de mon enfant à l'École et Collège Sainte Charlotte

Fait à		le	

Signature du père *Signature de la mère*

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

Renseignements médicaux

NOM de l'élève		Prénom	

Né(e) le		À		CP		Pays	

Sexe :		F		M	Groupe sanguin / rhésus	

	Père	Mère
NOM Prénom		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		

Personne à prévenir EN PRIORITÉ	
Allergies médicamenteuses	
Allergies alimentaires	
Nom & coordonnées du médecin traitant	

Autorisation d'intervention chirurgicale

Monsieur ou Madame	
responsable légal (e) de l'enfant	

donne mon autorisation pour une intervention chirurgicale et une anesthésie locale, locorégionale ou générale, en cas d'urgence.

Fait à		le	

Signature du père *Signature de la mère*

2 rue Jules Dulac 60200 Compiègne – contact@saintecharlotte.fr – www.saintecharlotte.fr

PHARMACIE DE L'ÉTABLISSEMENT (éléments portés à la connaissance des parents)

NOM de l'élève		Prénom	

En cas de besoin, l'école dispose d'une pharmacie permettant d'apporter des soins élémentaires aux enfants, sous réserve de l'accord des parents lors de l'inscription de l'élève et en l'absence de toute contre-indication dont elle aurait connaissance.

Les soins (pansements, administration de médicaments) ne seront apportés que par les personnels de l'établissement explicitement autorisés par la direction.

Médicaments et produits (aucun autre produit ne sera utilisé sans prescription médicale spécifique à un élève)

Solution hydro-alcoolique
Antiseptique incolore et indolore, type hexomédine, non transcutanée
Dakin stable ou Diaseptul
Paracétamol
Spasfon

Matériel de soins

Gants jetables
Ciseaux
Pince à épiler
Thermomètre frontal
Compresses stériles
Sparadrap micropore
Pansements adhésifs
Distributeur d'essuie-mains jetables
Éventuellement, aspi-venin (pour piqûres d'insectes)
Éventuellement, coussin réfrigérant

Les médicaments de la pharmacie sont conservés dans une armoire dédiée fermant à clef.

L'établissement s'assure de la date de validité des médicaments, produits et matériels utilisés, de leur destruction s'ils sont périmés, et de leur remplacement s'ils ont été utilisés.

Chaque intervention donne lieu à un compte-rendu sommaire.

Signature du père *Signature de la mère*